

Deux agences à relocaliser, vingt-trois villes candidates

- Ce lundi, les Vingt-sept décident des villes qui accueilleront les deux agences de l'UE basées à Londres.
- Vingt-trois villes sont candidates pour l'Agence européenne des médicaments, huit pour l'Autorité bancaire.
- Celles-ci doivent quitter la City suite au Brexit.

Les négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union patinent, mais les Vingt-sept avancent de leur côté dans la préparation de l'après-Brexit. Lors du Conseil des affaires générales de ce lundi, les ministres des Affaires européennes – excepté leur homologue britannique – choisiront les villes où seront relocalisées l'Autorité bancaire européenne (EBA) et l'Agence européenne des médicaments (EMA), actuellement basées à Londres.

Ces deux agences sont particulièrement convoitées pour leur prestige, mais aussi pour les retombées économiques qu'elles occasionnent pour la ville et le pays hôte. *“Quand on crée une nouvelle agence, c'est d'abord un embryon de vingt ou trente employés, donc les discussions ne sont pas toujours très animées. Ici, la situation est différente parce qu'on a deux grosses agences, qui sont bien institutionnalisées, qui ont un rôle économique et politique important et qu'il faut relocaliser d'un coup”*, explique Olivier Costa, directeur des études au Collège d'Europe, à Bruges.

Tout le monde (ou presque) veut l'EMA

Il y a donc du monde sur les rangs, pour prendre la place de Londres. L'EMA, avec ses quelque 900 employés au fort pouvoir d'achat et les milliers d'invités qu'elle peut attirer, suscite l'intérêt de pas moins de dix-neuf métropoles, dont Bruxelles. Laquelle ne part pas avec les faveurs des pronostics, la Belgique étant déjà largement servie. Au contraire de la Croatie, de la Bulgarie, de Chypre, de la Roumanie et la Slovaquie, qui s'estiment prioritaires puisqu'elles n'accueillent aucune agence européenne. Cela n'empêche pas les pays du Sud, comme l'Italie, le

Portugal, la Grèce et l'Espagne de batailler pour l'EMA, même si la candidature de Barcelone est plombée par la crise catalane. Aussi, le président français Emmanuel Macron fait-il des pieds et des mains pour mettre Lille en avant. *“Peut-être y a-t-il trop de candidatures”*, glisse une source d'un Etat membre. *“Et peut-être aurait-il été opportun d'établir une short-list sur base des évaluations des candidatures par la Commission. Mais c'est facile à dire après coup”*, complète le même interlocuteur.

En revanche, seuls huit pays sont en lice pour accueillir l'Autorité bancaire. *“Cette agence n'aura pas une grande importance, puisque son travail se concentre essentiellement sur les relations entre les Etats membres de la zone euro et ceux qui n'en font pas partie. Comme le Royaume-Uni, le plus grand Etat membre ne faisant pas partie de la zone euro, quitte l'Union, le travail de cette agence se réduit. Mais elle peut toujours être un argument pour attirer les sièges sociaux des banques qui se trouvent actuellement à la City, à Londres”*, précise Olivier Costa.

L'Allemagne se verrait bien renforcer sa place de cœur financier de l'Europe. Ce qui ne serait pas du goût de la France, et d'autres. La Belgique a également positionné Bruxelles comme ville-candidate, pour des raisons tactiques à peine dissimulées – seule la candidature belge pour l'EMA est vraiment étayée, ce qui laisse penser que la Belgique pourrait “monnayer” le retrait de sa candidature pour l'EBA. Le cas de l'Agence européenne des médicaments sera discuté en premier.

Une procédure de vote complexe

Pour attribuer les agences, les Vingt-sept ont arrêté une complexe procédure de vote en trois tours, his-

L'Agence européenne des médicaments et l'Autorité bancaire européenne sont particulièrement convoitées pour leur prestige, mais aussi pour les retombées économiques qu'elles occasionnent pour la ville et le pays hôte.

toire d'éviter les querelles de la onzième heure et préserver l'unité des Vingt-sept face au Royaume-Uni. *“Les Etats membres ont établi cette procédure en juin, les villes ont présenté leur candidature en juillet, la Commission les a évaluées, la discussion politique a eu lieu en octobre. On n'attend aucun débat. Il n'y a d'ailleurs pas de temps prévu pour cela. Il ne reste plus qu'à voter. La procédure est plus que bien faite”*, assure une source européenne, qui estime que le sort des deux agences européennes devrait être fixé en deux heures et demie.

On aurait presque du mal à y croire, tant les Etats membres ont l'art de faire durer les négociations pour obtenir gain de cause. Ce lundi, avec seulement deux agences à relocaliser, vingt-cinq Etats membres sortiront forcément “perdants”.

“Il fallait peut-être arriver à une procédure bien réglée un jour. La localisation des institutions européennes a toujours été bricolée, dans une espèce de négociation de marchands de tapis. On a vu ce que ça a donné pour le Parlement européen, séparé entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg. Les agences européennes, qui n'étaient pas prévues par les traités, sont devenues une monnaie d'échange. Il y en a quarante actuellement. On en vient à se demander si certaines n'ont pas été créées uniquement pour contenter l'un ou l'autre Etat membre”, observe Olivier Costa.

“Comme à l'Eurovision”

Certes, le choix des villes-hôtes devrait s'opérer sur base de critères objectifs, tels que l'accessibilité du lieu, des facilités pour l'enseignement des enfants du personnel, la continuité du travail des agences, etc.

D'aucuns mettent aussi en avant les préférences du personnel – dont les destinations privilégiées sont Barcelone, Amsterdam, Copenhague, Milan et Vienne. Mais les considérations géopolitiques joueront sans aucun doute un rôle.

Que la procédure soit fixée n'empêche pas les Etats membres de faire jouer leurs relations diplomatiques et marchander l'une ou l'autre concession dans d'autres négociations pour s'assurer un maximum de voix. *“Comme à l'Eurovision, on a toujours des pays qui votent pour les mêmes alliés. Il y a des coalitions relativement stables, des Etats qui s'entendent bien ou mal”*, rappelle M. Costa.

Des accords informels ont été passés, des promesses ont été faites. La source européenne rappelle toutefois que *“le vote est secret et anonyme. Donc chaque Etat peut voter pour sa propre candidature. Mais surtout, cela limite l'intérêt de mener des négociations pour rallier le soutien de l'un ou l'autre Etat, puisqu'on ne saura jamais qui a tenu parole”*. Ce que la source d'un Etat membre résume de façon lapidaire : *“En fait, chacun roule pour lui-même”*.

Des précautions ont été prises pour éviter que la course aux agences européennes ne brouille l'harmonie entre les Vingt-sept. Personne ne veut endosser le rôle de trouble-fête. Du moins cette fois. L'élaboration du budget pluriannuel post-2020, qui sera réduit de 10 à 11 milliards d'euros après le départ du Royaume-Uni, sera le vrai test de l'unité européenne. Selon M. Costa, *“les tensions seront plus fortes, surtout avec certains responsables politiques, notamment d'Europe centrale et orientale qui prennent un chemin anti-européen et illibéral. Ils n'ont plus la cote auprès de leurs partenaires de l'ancienne Europe. A un moment donné on va leur présenter l'addition, et il y aura un vrai risque de clash”*.

Maria Udrescu

À savoir

Le premier vote sera celui sur l'Agence

européenne des médicaments (EMA). Un Etat membre ne peut pas accueillir les deux agences. Donc, si un Etat membre obtient l'EMA, il ne pourra plus concourir pour l'Autorité bancaire européenne, s'il était candidat.

Les votes pourront aller, s'il le faut, jusqu'au

troisième tour. Le vote est à bulletin secret. Au premier tour, chaque Etat membre dispose de six points : trois à attribuer à leur candidat préféré, deux au second, un à leur troisième choix, un peu à la façon “Eurovision”.

Les éventuelles abstentions ne remettent pas en cause la validité du scrutin. Seul le nombre de suffrages

valablement exprimés compte.

Les bulletins sont dépouillés par le service juridique du Conseil, dans la salle de réunion.

Si un pays obtient d'emblée trois points de la part d'au moins quatorze Etats membres, le tour est joué. Sinon, le top trois des candidats (ou plus en cas d'ex aequo) sera qualifié pour le deuxième scrutin. Entre chaque tour, les Etats candidats disposeront d'une demi-heure pour plaider leur cause.

Cette fois, les ministres ne disposent plus que d'un seul point et une offre devra recueillir quatorze votes pour l'emporter. Si ce n'est pas le cas sera organisé un troisième tour, où les Etats membres devront trancher entre les deux finalistes. Si aucun ne remporte une majorité, l'heureux gagnant sera tiré au sort.

La procédure est la même pour les deux agences. **(Oleb)**

Brexit: villes candidates pour accueillir les agences de l'UE

Les pays membres, sans le Royaume-Uni, votent le 20 novembre l'attribution des 2 agences quittant Londres

6 critères non contraignants de sélection

- ▶ Disponibilité
- ▶ Accessibilité
- ▶ Pérennité de l'activité
- ▶ Ecoles
- ▶ Equilibre de la répartition géographique des agences
- ▶ Accès au marché du travail et aux soins

